



QUALITÉ-ORGANISATION IMMOBILIER RESSOURCES HUMAINES DÉVELOPPEMENT DURABLE

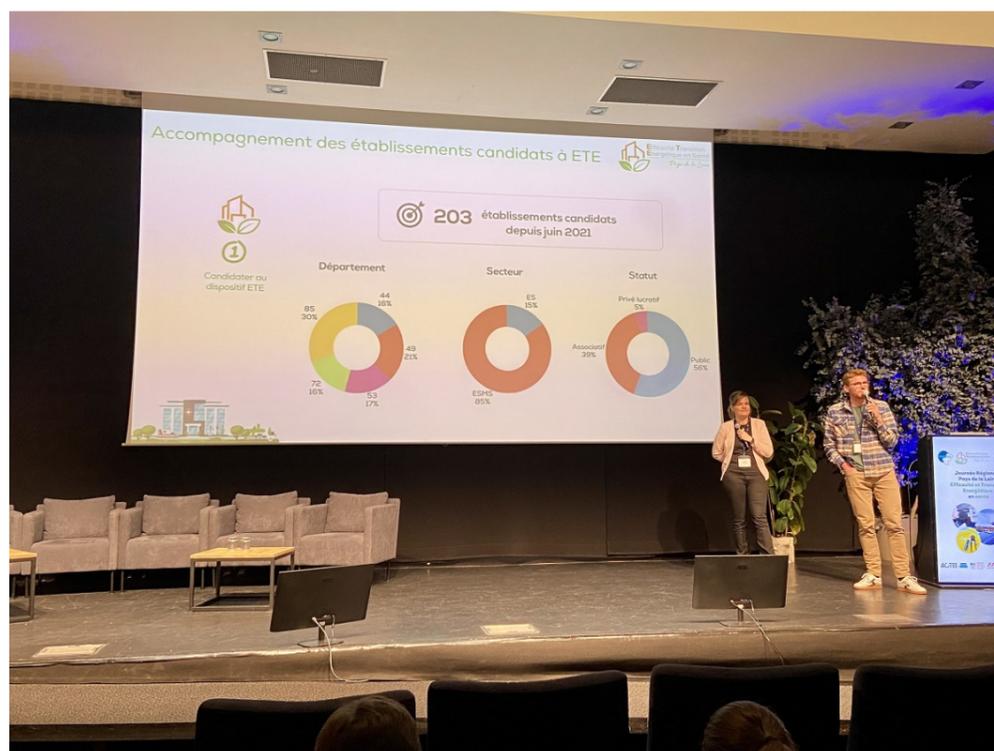
Programme "efficacité transition énergétique en santé" (ETE) des Pays de la Loire: un dispositif rentable pour les établissements

[#Equipement](#)
[#Organisation](#)
[#Travaux](#)
[#Achats](#)
[#Architecture](#)
[#Energie](#)
[#Formation](#)
[#Maintenance](#)
[#Patrimoine](#)
[#RSE](#)

01/12/2023 36

(Par Geneviève DE LACOUR, à la journée ETE Pays de la Loire)

ANGERS, 1er décembre 2023 (TechHopital) - La Mission d'appui à la performance des établissements et services sanitaires et médico-sociaux (Mapes) des Pays de la Loire a présenté le 28 novembre un premier bilan financier du dispositif "efficacité transition énergétique en santé" (ETE), lancé en 2021, qui s'avère après deux ans très rentable pour les 60 établissements sanitaires et médico-sociaux ayant renseigné leur suivi énergétique.



Bilan du dispositif ETE par la Mapes. Crédit: G. De Lacour/TechHopital

Aujourd'hui, 203 établissements de santé et médico-sociaux, parmi les 1.600 établissements (publics, associatifs et privés) que compte la région Pays de la Loire soit 13% du parc régional, ont candidaté au dispositif "efficacité transition énergétique en santé", ont indiqué Lucie Le Floch et Yoann Leloutre, les deux coordinateurs régionaux du dispositif, lors d'une journée régionale organisée le 28 novembre à Angers.

La Mapes assure la coordination régionale du dispositif ETE. Un binôme d'acteurs territoriaux (centres hospitaliers et autorité organisatrice de la distribution d'énergie) complète ce dispositif sur chaque département avec des postes de conseillers en maîtrise de l'énergie.

L'entrée en vigueur du "décret tertiaire et la crise énergétique ont aidé" dans la mise en place du dispositif, ont expliqué les deux coordinateurs.

Yoann Leloutre a ensuite fait remarquer que les établissements vendéens sont "les plus dynamiques du territoire, puisque 30% d'entre eux ont candidaté à ETE".

"Pour bénéficier de l'accompagnement d'un conseiller en maîtrise de l'énergie (CME) ou d'un conseiller en transition écologique et énergétique en santé (CTEES), il faut candidater en envoyant d'abord une lettre d'engagement, justifiant des motivations du binôme direction-maintenance", a détaillé le coordinateur régional.

A noter qu'un quart des candidats au dispositif ETE ne possédaient pas de suivi énergétique avant de rejoindre le dispositif.

Sur les 203 établissements candidats, 160 visites de sites ont été réalisées.

Au final, 86 de ces établissements sont actuellement accompagnés, dans une démarche qui va de la visite sur site du conseiller, à la réunion de restitution, aux points d'avancement jusqu'à l'élaboration du plan d'action.

Sobriété, efficacité, énergies renouvelables

En termes d'actions, "ce sont d'abord les 'quick wins' qui ont été mis en avant", a fait remarquer Yoann Leloutre. "Il faut agir en premier lieu sur la sobriété, c'est-à-dire adapter l'usage aux besoins, et sur l'efficacité en travaillant sur l'optimisation des équipements déjà existants dans l'établissement", a martelé le coordinateur régional.

Le dispositif vise aussi à développer le mix énergétique à travers le déploiement des énergies renouvelables. "Les travaux de rénovation du bâti (à l'instar de l'isolation par l'extérieur), qui sont très onéreux, ne sont pas notre axe majeur", a-t-il complété.

"Ce triptyque sobriété, efficacité, énergies renouvelables, a été notre fil rouge durant ces deux ans", a-t-il souligné.

Près de 400.000 € d'économies pour les établissements de santé

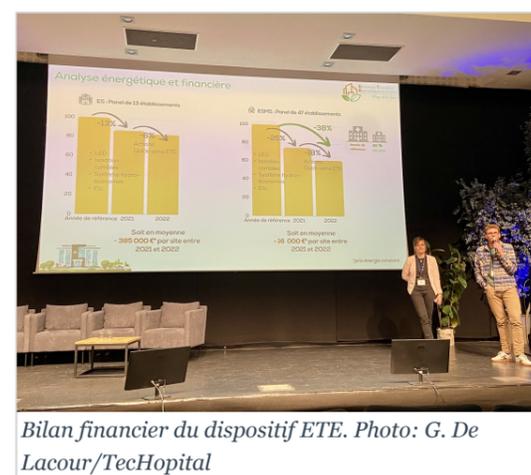
Parmi les 86 établissements accompagnés, "60 établissements dont 13 sanitaires et 47 médico-sociaux nous ont transmis leurs suivis énergétiques, ce qui nous a permis d'analyser les gains réalisés", a indiqué Yoann Leloutre.

Le bilan financier de l'opération porte donc sur un tiers des candidats au dispositif ETE.

Ainsi sur 13 établissements sanitaires accompagnés, le dispositif a permis d'économiser en moyenne 385.000 euros par établissement, grâce aux opérations d'efficacité énergétique mises en place entre 2021 et 2022.

Alors que les établissements ont réalisé 13% d'économies d'énergie entre leur année de référence et 2021, l'intervention des CME ont généré 6% de gains d'énergie supplémentaires.

Pour les 47 établissements médico-sociaux suivis, le bénéfice est en moyenne de 16.000 euros, "quasiment sans investissement mais grâce à du temps humain et l'accompagnement des CME". L'impact du conseiller en termes de gains énergétiques est de 18% entre 2021 et 2022.



"Un binôme de direction et une maintenance motivée, un conseiller et des outils de suivi, du temps pour mettre en place le plan d'action, génèrent 15 à 20% d'économies d'énergie", a souligné Lucie Le Floch.

Les 10 principales actions

Les plans d'actions sont construits autour des 'quick wins', c'est-à-dire "toutes les actions de réglage avec peu d'investissements mais des gains rapides", a indiqué Yoann Leloutre.

Puis il faut "faire vivre les plans d'action et pérenniser la démarche".

Depuis les débuts du dispositif, "7.000 actions ont ainsi été proposées. On a financé des études techniques et des outils grâce à ETE", a expliqué Lucie Le Floch.

Les 10 principales actions mises en place sont:

- réglage du chauffage et de la ventilation
- réglage de l'éclairage intérieur (time et lux) et de l'éclairage extérieur (horloge)
- passage progressif à l'éclairage LED
- isolation des combles
- calorifugeage des réseaux linéaires de chauffage et eau chaude sanitaire (ECS) mais aussi des points singuliers de chauffage
- optimisation du fonctionnement des hottes (cuissons et plonge).

Le dispositif ETE propose également des actions transverses telles que la montée en compétences interne, la veille réglementaire, l'optimisation des contrats d'exploitation et des contrats d'énergie, la sensibilisation des salariés, la recherche d'aides financières, etc.

"Il faut aussi travailler sur les contrats d'exploitation car les potentiels d'économies sont énormes", a fait savoir la coordinatrice régionale.

Prolongation de six mois du dispositif

Interrogé lors de cette journée, sur la poursuite du dispositif, Bernard Prud'homme-Lacroix, coordinateur de la mission investissements immobiliers à l'agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire, a d'abord souligné que "400.000 euros d'économies dans le sanitaire, 16.000 euros pour le médico-social, ça vaut le coup!", avant d'annoncer que "devant le succès de l'opération, le dispositif sera prolongé encore pendant six mois".

"On est en train d'imaginer un dispositif futur avec les conseils départementaux qui sera clairement renforcé. On construit le cofinancement en dialoguant avec la Mapes et la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) sur comment continuer à offrir ce service en le renforçant", a-t-il ajouté.

gdl/ab

Geneviève De Lacour



DÉPÊCHE

"Le secteur sanitaire n'est pas prêt à affronter les vagues de chaleur" (Camille Devroedt, Csis)

(Par Geneviève DE LACOUR, à Santexpo) PARIS, 5 juin 2023 (TechHopital) - Les établissements de santé et médico-sociaux subissent d'ores et déjà les effets du changement climatique, pour autant ils ne sont pas prêts à faire face à ces vagues de chaleur ni aux pénuries d'eau, ont expliqué les intervenants d'une table ronde organisée à Santexpo le 25 mai par la Fédération hospitalière de France (FHF).

QUALITÉ-ORGANISATION IMMOBILIER DÉVELOPPEMENT DURABLE

05/06/2023

526

BRÈVE

Le CH de Niort se dote d'un système de traitement bactériologique en continu de l'eau

QUALITÉ-ORGANISATION

06/06/2023

516

Précédent

[UniHA a lancé un marché consacré aux robots mobiles autonomes](#)

ÉVÉNEMENTS

Les Rencontres santé de Nice 2024

01/02/2024 au 02/02/2024

[Tous les événements](#)

[Proposer un événement à l'agenda](#)

[Qui sommes-nous ?](#) | [La rédaction](#) | [Contact](#) | [Notice légale](#) | [La Charte](#) | [RSS](#) | [Annonces](#) | [Données personnelles](#) | [Cookies](#)

©2008 - 2023 APM International

APM International 33, avenue de la République 75011 PARIS France

Service Clients (Hot-Line de 9h00 à 18h00) : Tél. 01 48 06 54 92